



LA LETTRE D'ETREPIGNEY



Numéro 2 - Mai 2014

Edito

Cette deuxième lettre est justifiée vu le nombre d'information à donner. Le dernier Conseil Municipal (CM) s'est déroulé dans une ambiance paisible et constructive. Je remercie tous les élus pour la qualité des débats, ce qui augure d'un travail d'équipe de qualité, indispensable compte tenu des enjeux importants auxquels sera prochainement confrontée la commune. Le nombre d'habitants présents à cette réunion du conseil est aussi un signe de l'intérêt que portent les habitants à la gestion des affaires courantes de la commune. Je profite de cet éditorial pour les remercier et les inciter à continuer dans cette voie.

Dès son installation la nouvelle équipe municipale a eu à faire face à deux urgences :

Tout d'abord, le contrat de l'employé communal qui avait été embauché au titre d'un contrat aidé (CAE du conseil général) n'a pas été renouvelé avant les élections et aucune démarche n'avait été faite pour le remplacer. Une demande en urgence a été déposée au conseil général pour lui trouver un remplaçant car nous n'avions plus d'employé communal à compter du 21 Avril. Vu le délai très court, j'ai reçu deux candidats au titre d'un nouveau CAE et finalement un seul avait un profil qui pouvait correspondre au poste.

Notre nouvel employé communal s'appelle Julien Wetzels, il est jeune et ne demande qu'à apprendre. Il habite à Chissey sur Loue et a pris ses fonctions le 28 avril sous la houlette de Jean-Paul Roy. Son contrat est de 9 mois avec une période d'essai d'un mois. Ses horaires de travail sont pour le moment :

- *Lundi : 8h – 12h ; 13h – 16h*
- *Mardi : 8h – 12h ; 13h – 15h*
- *Mercredi : 8h – 12h*
- *Jeudi : 8h – 12h ; 13h – 16h*
- *Vendredi : 8h – 12h, 1 semaine sur 2.*

Ainsi sa présence sur la commune est répartie plus largement, compte-tenu de son contrat qui est de 26h par semaine. Souhaitons lui la bienvenue dans la commune et qu'il soit opérationnel le plus vite possible.

Deuxième urgence, trouver une secrétaire de mairie !

En effet, nous avons appris dès notre installation au CM, que Lydia Luthringer avait trouvé un poste de titulaire à Vaux les Prés. Elle est actuellement en préavis jusqu'à fin mai mais elle a encore quelques jours de congés à prendre. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste.

Nous avons donc cherché rapidement un(e) remplaçant(e). Nous n'avons reçu que peu de candidatures correspondant au profil de poste (sachant que nous sommes obligés d'embaucher uniquement une personne en CDD car le poste est détenu par la secrétaire titulaire en disponibilité). Heureusement pour nous, une jeune secrétaire non titulaire s'est présentée à ce poste. Elle exerce cette profession depuis 2010 dans deux communes (La Loye et Montmirey-le-Château) et souhaiterait quitter la commune de la Loye en raison de l'éloignement de son domicile. Elle nous a été recommandée par Madame le Maire de Montmirey-le-Château qui a vanté ses qualités professionnelles et un entretien nous a confirmé que son profil convenait au poste. Le CM m'a encouragé à poursuivre la démarche

d'embauche qui devrait normalement se conclure rapidement. Le seul problème est que Madame Angéline Pasteur a un préavis de 2 mois jusqu'à fin juin et nous risquons donc de ne pas avoir de secrétaire pendant un mois. Si cela devait arriver, nous lui proposerons un CDD pour travailler le vendredi afin de régler les affaires administratives urgentes.

Les horaires d'ouvertures de la mairie risquent d'être chamboulés pendant cette période critique mais nous ferons tout notre possible pour que cela se passe au mieux.

Le maire, Didier Perez

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2014 :

La séance a été ouverte à 20h40.

Etaient présents : Mmes Chapuis Sabrina, Martin Françoise, Pizard Chantal. MM. Brégrand Frédéric, Chevassus Joël, Chenu Laurent, Gey Nicolas, Gousset Jérôme, Perez Didier, Roy Jean-Paul, Signori Frédéric.

Secrétaire de la séance : Madame Chapuis Sabrina.

1/ Délégation d'attributions du CM consentie au maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le maire présente le texte qui permet de régler les affaires courantes de la commune. Le CM décide de limiter à 6 ans (durée du mandat) le pouvoir du maire à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses.

- Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les délégations consenties au maire afin de favoriser une bonne administration communale.

2/ Délégations de fonctions aux adjoints :

Le maire présente un projet d'arrêté portant délégation de fonctions aux 1^{er} et 3^{ème} adjoints.

Laurent Chenu, 1^{er} adjoint recevra du maire délégation de fonction pour assurer :

- fonctionnement quotidien des services communaux
- correspondances courantes et demandes de renseignement au nom de la commune
- gestion du cimetière communal
- gestion des bâtiments et équipements communaux
- gestion de la voirie communale
- gestion durable de la forêt communale

Frédéric Signori, 3^{ème} adjoint recevra du maire délégation de fonction pour assurer la gestion courante de toutes les procédures d'urbanisme.

3/ Indemnités au maire et aux adjoints :

Le maire explique en préambule les raisons pour lesquelles Frédéric Brégrand, 2^{ème} adjoint, renonce à ses indemnités d'élu communal. Laurent Chenu, 1^{er} adjoint était à ce titre délégué à la communauté de commune Jura Nord (CCJN). Il a démissionné de son poste de délégué à la CCJN pour pouvoir se consacrer pleinement à ses fonctions de 1^{er} adjoint. Aussi Frédéric Brégrand est devenu automatiquement délégué à la CCJN et il a été élu vice-président de la nouvelle commission des affaires scolaires à la CCJN. A ce titre il va percevoir des indemnités et a décidé de renoncer à ses indemnités d'adjoint à Etrepigny.

Le maire rappelle sa volonté de ne pas augmenter le montant global des indemnités qui seront perçues par les élus. Il propose au CM de baisser le taux de l'indice 1015 permettant de calculer l'indemnité du maire de 17% à 15,5% soit une indemnité brute mensuelle de 589,23 euros (17% étant le taux maximal voté au précédent mandat). Il propose d'augmenter de 60 à 80% du taux de l'indice maximal (6,6%) pour calculer l'indemnité du 1^{er} adjoint soit une indemnité brute mensuelle de 200,72 euros. Il propose de conserver le taux de l'indemnité voté au précédent mandat pour le 2^{ème} adjoint au 3^{ème} adjoint, soit 40% du taux de l'indice maximal correspondant à une indemnité brute mensuelle de 100,36 euros. Le montant annuel global des indemnités des élus sera ainsi de 10 683,72 euros (10 765,80 euros au précédent mandat).

- Le CM vote à l'unanimité le montant de ces indemnités.

4/ Désignations des délégués :

- Commission communale des impôts directs (CCID) : au début de chaque mandat municipal, le maire doit fournir une liste de 24 personnes pour le renouvellement de la CCID. Le maire donne lecture de la liste des noms des personnes ayant accepté de faire partie de cette commission, sachant que la décision de désigner les 6 titulaires et 6 suppléants revient au directeur des finances publiques. Cette liste est votée à l'unanimité par le CM.
- Désignation d'un délégué communal au SIDEK : Nicolas Gey, conseiller municipal, est désigné à l'unanimité par le CM.
- Délégation au SIVU : à l'unanimité, le CM désigne Sabrina Chapuis, conseillère municipale, déléguée titulaire. Jean-Paul Roy, conseiller municipal, est désigné délégué suppléant à l'unanimité par le CM.
- Délégation au SIVOS : Didier Perez, maire, Frédéric Brégand, 2^{ème} adjoint et Sabrina Chapuis, conseillère municipale sont désignés à l'unanimité par le CM.

5/ Commissions :

Commissions à Jura Nord : Le maire informe le CM que depuis une réforme du CGCT datant de 2010, les commissions de Jura Nord sont ouvertes aux élus municipaux des communes appartenant à l'intercommunalité. Frédéric Signori est inscrit à la commission « bâtiments-services techniques » et « aménagement du territoire-environnement ». Sabrina Chapuis est inscrite à la commission « affaires scolaires ». Frédéric Brégand, vice-président de la commission des affaires scolaires, rappelle que les présidents des SIVOS sont désignés d'office pour faire partie de cette commission. Les autres commissions de la CCJN sont : économie du territoire, enfance-jeunesse-loisirs, communication-culture-vie associative. Le maire rappelle qu'il est encore possible aux élus de s'inscrire à ces commissions. Il propose par ailleurs la création d'un groupe de relais constitué des élus siégeant à la CCJN (le maire, le 2^{ème} adjoint et les élus inscrits aux commissions de la CCJN) qui rendra compte aux habitants d'Etrepigny, par le biais de la « lettre d'Etrepigny », des débats et décisions prises au sein de l'intercommunalité.

Commissions municipales :

Les commissions ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine. Leurs membres vont y discuter des problèmes concrets de la commune et proposer des solutions. Des propositions concrètes seront débattues et une fois finalisées, leurs décisions seront soumises à la discussion et au vote du conseil

municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas. Le maire est Président de droit de chacune d'elles. Un élu est vice-président.

- Les commissions décidées par le CM sont les suivantes :

Eau et assainissement :

Candidat à la vice-présidence : Jérôme Gousset – Elu à l'unanimité

Membres parmi les élus : F. Signori, L. Chenu, S. Chapuis, J.P. Roy.

Cimetière – Eglise :

Candidat à la vice-présidence : J.-P. Roy – Elu à l'unanimité

Membre parmi les élus : L. Chenu

Gestion durable de la forêt communale :

Candidat à la vice-présidence : L. Chenu – Elu à l'unanimité

Membres parmi les élus : N. Gey, J.P. Roy.

CCAS :

Candidate à la vice-présidence : S. Chapuis - Elue à l'unanimité

Membres parmi les élus : F. Martin, C. Pizard.

Bâtiments – Voirie - Sécurité :

Candidat à la vice-présidence : Jérôme Gousset – Elu à l'unanimité

Membres parmi les élus : N. Gey, F. Signori, L. Chenu.

Patrimoine – Environnement - Embellissement :

Candidate à la vice-présidence : S. Chapuis - Elue à l'unanimité

Membres parmi les élus : F. Brégand, J.P. Roy.

Fêtes et cérémonie – Vie associative :

Candidat à la vice-présidence : L. Chenu – Elu à l'unanimité

Membres parmi les élus : C. Pizard, F. Brégand, J.P. Roy.

- Le CM vote à l'unanimité l'**ouverture des commissions aux habitants** désirant s'investir et apporter leur expérience aux projets de la commune. Il est toutefois demandé une assiduité pour une efficacité indispensable au bon déroulement de ces commissions. Le nombre de personnes inscrites à ces commissions ne devrait pas dépasser 10 membres hormis le vice-président responsable de la commission et le maire. Dans un but d'efficacité, si le nombre de candidats est supérieur à 10, il sera effectué un tirage au sort parmi les inscrits à chaque commission.

Si vous souhaitez être candidat, vous pouvez vous inscrire en mairie, le signaler à un élu ou nous envoyer un courriel à mairieetrepigny@orange.fr avant le 14 mai. Nous comptons sur vous rapidement car les vice-présidents vont prochainement réunir les différentes commissions. C'est ensemble que nous pouvons faire évoluer les choses.

6/ Vote des taux d'imposition :

Le maire rappelle que le vote des taxes a eu lieu à Jura Nord, la veille, le 23 avril. La communauté de communes a décidé d'une augmentation de 4% pour chacune des 3 taxes. Les taux pour Jura Nord sont donc les suivants :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Taxe d'habitation :	7,76 %	8,07 %
Taxe foncière (bâti) :	7,83 %	8,14 %
Taxe foncière non bâti :	15,24 %	15,85 %

Pour la commune, le maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour 2014.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Les taux pour la commune restent donc les suivants :

Taxe d'habitation :	11,22 %
Taxe foncière (bâti) :	8,88 %
Taxe foncière non bâti :	17,21 %

7/ Vote du budget primitif 2014 :

Le maire détaille chaque budget primitif (communal, eau/assainissement et CCAS) et le CM vote :

Budget communal

Investissement

Dépenses : 98.736,02 € Recettes : 98.736,02 €

Fonctionnement

Dépenses : 312.233,19 € Recettes : 510.888,97 €

- Vote Pour, à l'unanimité

Budget eau/assainissement

Investissement

Dépenses : 158.489,33 € Recettes : 589.458,70 €

Fonctionnement

Dépenses : 85.765,26 € Recettes : 216.095,44 €

- Vote Pour, à l'unanimité

Budget CCAS

Fonctionnement

Dépenses : 3325,42 € Recettes : 3325,42 €

- Vote Pour, à l'unanimité

Le détail par ligne des 3 budgets primitifs est consultable par tous en mairie.

8/ Le Conseil Municipal complète une délibération du 6 mars 2014 qui avait prévu d'offrir un repas à M. Pizard pour son travail bénévole à la salle des fêtes. Il précise qu'il s'agit d'une soirée spectacle pour 2 personnes d'une valeur de 140,00 €.

- Vote Pour, à l'unanimité

Informations diverses données au conseil municipal :

- **Chantier assainissement** : au cours de la réunion explicative demandée avec le bureau d'études IRH, notre maître d'œuvre, une visite de chantier au niveau du bassin de pollution nous a réservé une surprise ! La pompe sensée refouler l'eau contenue dans ce bassin vers le système des eaux usées ne fonctionnait plus. Deux contacts (un au téléphone et une autre visite sur place) ont été pris avec IRH pour résoudre au plus vite cette défaillance. On attend avec impatience la visite de la société OGELEC qui a installé ce système !
- **Rythmes scolaires** : le 6 mai, une réunion est prévue à la commission des affaires scolaires de Jura Nord avec le vice-président F. Brégand, les présidents des SIVOS et les directeurs ou directrices de toutes les écoles primaires des communes de l'intercommunalité pour la mise en place de la future réforme des rythmes scolaires.
- **Concours des maisons fleuries** : Il a été précisé au CM que ce concours a été annoncé avant même la mise en place de la commission patrimoine/environnement/embellissement en raison du délai inhérent à la préparation des semis et autres plantations. Ce concours ouvert à tous, est avant tout destiné à mettre à l'honneur ceux qui participent ainsi à l'embellissement du village. Par ailleurs, le concours ne coûtera rien à la commune sachant qu'un partenaire offrira les prix.

Pour cette 1^{ère} édition, n'hésitez pas à vous inscrire, avant le 20 juin, en mairie ou en envoyant un courriel à mairieetrepigney@orange.fr.

▪ **Divers :**

Site internet : la réflexion avance. Si vous possédez des photos en format numérique qui mettent en valeur notre village, n'hésitez pas à nous donner une copie pour les mettre sur le site. Nous recherchons aussi des photos anciennes et des écrits relatant l'histoire du village. Nous sollicitons également les différentes associations du village pour réaliser une présentation de leurs activités pour la rubrique « vie associative ». Si vous avez des idées sur des rubriques, n'hésitez surtout pas à nous le faire savoir car ce site internet sera notre site.

Vol de l'alambic : l'assurance a versé l'indemnité qui va permettre le rachat d'un alambic et l'installation d'une porte.

Dégradation de l'éclairage public : suite à la plainte déposée par la commune, une des ampoules cassées va être remboursée par le responsable.

Fanfare d'Etrepigney-Ranchot : La fanfare a sollicité une participation financière de la commune pour la rémunération du professeur de musique. Une réunion à ce sujet a lieu le 5 mai à la mairie avec le président André Pierre, le maire de Ranchot et le vice-président de Jura Nord chargé des associations.

La séance est levée à 0h50.

Naissance :

**Nous souhaitons la bienvenue à Lorenzo TONEATTI, né le 30 mars 2014 !
Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations aux parents.**

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION DEFENSE ET DE SOUTIEN DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

L'Association de Défense de l'Ecole organise son vide grenier annuel le **DIMANCHE 25 MAI 2014** (de 7h à 17h).

Toute la journée : Nombreux exposants (2,50 € le mètre), restauration rapide, buvette, structure gonflable et stand maquillage pour les enfants.

A 11h30, animation musicale par la BATUCADA de l'école de musique d'Orchamps.

Réservation et renseignements par téléphone : 03 84 71 39 09 / 03 84 71 38 92 / 03 84 71 38 12 / 06 45 34 26 18.

Venez nombreux !

Si vous souhaitez soutenir l'Association et l'aider à poursuivre son action en faveur du maintien de l'enseignement scolaire à ETREPIGNEY tout en assurant un renfort des activités scolaires et extrascolaires, vous pouvez y adhérer en adressant vos coordonnées et votre cotisation d'un montant de 8 € à l'attention de l'Association de Défense de l'Ecole, 2 Place de la Mairie. Nous vous transmettrons tous les comptes rendus des réunions et vous tiendrons informés de l'ensemble de nos manifestations.

Convaincus de votre soutien pour le bien être de nos enfants, de notre école et de notre village, nous vous remercions d'avance.

Le Bureau :

Laurence BOBILLIER-MONNOT : Présidente

Christine MICHAUD : Secrétaire

Frédéric BREGAND : Trésorier

Prochains évènements dans le trimestre :

- Cérémonie du 8 mai
- 24 mai : l'amicale des jeunes du village organise :
 - . de 15h à 19h, la Fête des talents : *pour tous ceux qui veulent jouer de la musique ou montrer leurs talents d'artiste !*
 - . le soir, un concert électro
- 25 mai : Elections européennes
Vide-grenier du comité de défense de l'école
- 8 juin : randonnée des Riottes
- 21 juin : feu de la Saint-Jean
- 27 juin : kermesse de l'école